



Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960

Camille Peugny

► To cite this version:

Camille Peugny. Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 2007, 410 (1), pp.23-45. 10.3406/es-tat.2007.7055 . halshs-01225465

HAL Id: halshs-01225465

<https://shs.hal.science/halshs-01225465>

Submitted on 6 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960

Camille Peugny*

Les difficultés rencontrées par les générations nées dans les années 1960 ont été illustrées par de nombreux travaux qui soulignent notamment l'existence d'inégalités entre les générations, en termes de salaire ou de mobilité en cours de carrière.

De telles inégalités, au détriment des générations nées au tournant des années 1960, apparaissent également lorsque l'on mesure l'évolution des flux de mobilité intergénérationnelle au fil des cohortes de naissance successives. En effet, si la part des individus qui parviennent à s'élever au-dessus de la condition de leurs parents demeure toujours supérieure à celle des déclassés, l'écart entre les deux flux diminue considérablement : en 2003, parmi les 35-39 ans, les ascendants ne sont plus que 1,4 fois plus nombreux que les descendants. Cette dégradation des perspectives de mobilité sociale est généralisée aux enfants de toutes les origines sociales. Pour les individus issus des classes populaires, les trajectoires ascendantes sont plus rares, et pour ceux nés dans des milieux sociaux plus favorisés, les trajectoires descendantes se multiplient.

Cette dégradation s'explique par des raisons structurelles (sous l'effet des difficultés économiques, la structure sociale s'élève moins rapidement vers le haut). Pour autant, elle est paradoxale car le niveau d'éducation de ces générations est sans précédent. Ces deux évolutions contradictoires amènent à questionner l'évolution au fil des générations du poids du diplôme dans le statut social atteint. L'affaiblissement du lien entre diplôme et position sociale est mis en évidence, ce qui remet en cause l'idée de l'avènement progressif d'une société plus méritocratique.

* L'auteur appartient au laboratoire de Sociologie quantitative du Crest-Insee.
L'auteur tient à remercier les rapporteurs de la revue pour leurs conseils qui ont permis d'améliorer cet article.

Dans les années 1990, de nombreux travaux menés par des sociologues et des économistes soulignent l'importance de la prise en compte de la génération de naissance dans l'étude du processus de stratification sociale. Chauvel (1998a) a ainsi démontré la manière dont les générations successives peuvent connaître des dynamiques opposées. L'introduction de la génération de naissance dans l'analyse permet plus généralement aux travaux empiriques de souligner la dégradation des perspectives des générations nées autour des années 1960, en termes de salaire (Baudelot et Gollac, 1997 ; Koubi, 2004b), de trajectoire professionnelle (Koubi, 2004a) ou d'insertion dans la vie active (Baudelot et Establet, 2000).

Cet article se propose d'appliquer cette méthode à la mesure des flux de mobilité sociale, perspective ouverte dès le début des années 1980 par Thélot (1983) mais peu systématisée par la suite. Comment évoluent les perspectives de mobilité sociale des générations successives (1) ? En réalité, les difficultés des générations nées autour des années 1960 illustrées par les travaux précédemment cités laissent entrevoir des éléments de réponse. Si les individus nés au lendemain de la seconde guerre mondiale ont profité de la diffusion massive du salariat moyen et supérieur amenée par les Trente glorieuses pour s'élever fréquemment au-dessus de la condition de leurs parents, les perspectives des générations nées dans les années 1960 apparaissent d'emblée plus contrastées : plus souvent issus de milieux favorisés (ce qui limite mécaniquement la fréquence des trajectoires ascendantes), les individus nés dans les

années 1960 doivent en outre faire face aux conséquences prolongées de la crise économique qui, au milieu des années 1970, met fin à la forte croissance. Deux dynamiques paradoxales semblent ainsi coexister : le devenir des générations nées dans les années 1960 s'obscurcit en dépit de l'élévation continue du niveau d'éducation. L'histoire de l'expansion scolaire laisse certes entrevoir deux brusques accélérations dans le rythme de diffusion des diplômes, mais l'augmentation des taux de scolarisation est une réalité sur l'ensemble de la période (Chauvel, 1998b ; Thélot et Vallet, 2000). C'est alors la question complexe du lien entre diplôme et position sociale qui est posée. L'évolution de ce lien est éclairante en ce qu'elle questionne le degré de méritocratie de la société.

La mobilité sociale :
un mouvement global
de moins en moins positif

L'utilisation de cinq éditions de l'enquête *Emploi* de l'Insee (1983, 1988, 1993, 1998 et 2003), dont la compilation autorise

1. En posant cette question, nous adoptons le point de vue de la mobilité observée, qui consiste à donner une mesure des flux de mobilité (ascendante et descendante). La littérature contemporaine propose de compléter ce point de vue par celui de la fluidité sociale qui cherche à prendre en compte l'évolution des marges des tables de mobilité sociale, liée à l'évolution du poids des différentes catégories socioprofessionnelles au sein de la structure sociale. Le point de vue de la fluidité mesure donc l'association intrinsèque entre l'origine et la position sociales des individus (Vallet, 1999).

Tableau 1
Suivi de générations quinquennales à partir des enquêtes *Emploi*

Génération	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans
1924-1928							1983
1929-1933						1983	1988
1934-1938					1983	1988	1993
1939-1943				1983	1988	1993	1998
1944-1948			1983	1988	1993	1998	2003
1949-1953		1983	1988	1993	1998	2003	
1954-1958	1983	1988	1993	1998	2003		
1959-1963	1988	1993	1998	2003			
1964-1968	1993	1998	2003				
1969-1973	1998	2003					
1974-1978	2003						

Lecture : pour la génération née en 1944-1948, l'enquête *Emploi* de 1983 a été utilisée pour avoir des informations correspondant à l'âge de 35-39 ans.

le suivi tous les cinq ans de générations quinquennales (2), a permis de mesurer des flux de mobilité sociale (3) par cohortes de naissance (cf. tableau 1).

Construire un indicateur de mobilité sociale

Avant de calculer des flux de mobilité sociale, il convient de se doter d’une représentation hiérarchisée de la structure sociale qui permette de déterminer le sens des trajectoires intergénérationnelles. Lorsque l’outil de base est la nomenclature des catégories socioprofessionnelles, la tâche est rendue difficile en raison du clivage entre indépendants et salariés : s’il est relativement aisé d’établir une hiérarchie au sein de la population salariée, des cadres jusqu’aux ouvriers, où placer les indépendants ?

Dans cet article, nous nous inspirons de la matrice définie par Erikson et Goldthorpe (1992) à laquelle nous apportons quelques amendements visant à préciser la hiérarchie aux deux extrémités de la structure sociale (cf. tableau 2 et annexe 1). Alors que les auteurs de *The Constant Flux* identifient une vaste *service class*, nous opérons une distinction entre les cadres et professions intellectuelles supérieures d’une part et les professions intermédiaires (4) d’autre part. Par ailleurs, vers le bas de la structure sociale, nous ten-

tons de rendre compte de la porosité entre les catégories des employés et des ouvriers. Nous inspirant de travaux récents (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001), nous utilisons le critère de la qualification pour distinguer les ouvriers et les employés qualifiés d’une part, les employés et les ouvriers non qualifiés d’autre part. L’opportunité de cette distinction semble confirmée par le travail d’Amossé et Chardon (2006) qui soulignent que les employés et ouvriers non qualifiés composent « *un segment de main-d’œuvre objectivement à part* » caractérisé par des « *conditions d’emploi, de travail et de salaire difficiles* ». Comme toute tentative d’ordonnancement des catégories socioprofessionnelles, les choix effectués pour la construction de cette matrice sont probablement contestables. Toutefois, dans la mesure où notre optique est diachronique, cette matrice fournit une base raisonnable de comparaison.

2. Seuls les individus français de naissance sont pris en compte, afin de rendre le plus « stable » possible la population suivie au fil de son avancée en âge.
3. Traditionnellement privilégiée dans la mesure de la mobilité sociale, l’enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) est plus difficile à manier dans le cas du suivi de cohortes successives, car réitérée à intervalles irréguliers (1985, 1993 et 2003 pour les trois dernières éditions).
4. Les techniciens figurent avec les professions intermédiaires. En revanche, les contremaîtres sont classés avec les ouvriers et employés qualifiés en raison de la proximité de leur score de position avec celui de ces derniers (estimé par la procédure du multidimensional scaling, cf. annexe 2).

Tableau 2
Sens des trajectoires intergénérationnelles

Origine	CPIS (1) et gros indépendants	Professions intermédiaires	Artisans, commerçants	Agriculteurs	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
CPIS et gros indépendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants
Professions intermédiaires	Ascendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants
Artisans, commerçants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants
Agriculteurs	Ascendants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Ascendants	Immobiles
Employés et ouvriers qualifiés	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Descendants	Immobiles	Descendants
Employés et ouvriers non qualifiés	Ascendants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Ascendants	Immobiles

1. Cadres et professions intellectuelles supérieures.

Lecture : les hiérarchies choisies dans cet article s’inspirent de la matrice définie par Erikson et Goldthorpe (1992) et des travaux français récents (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001 ; Amossé et Chardon, 2006).

Parmi l'ensemble des 30-59 ans, une légère dégradation des perspectives de mobilité sociale

Sans distinction d'âge et de génération de naissance, une légère dégradation des perspectives de mobilité sociale apparaît entre 1983 et 2003 (cf. tableau 3). En vingt ans, la part des individus immobiles diminue de 4 points, tandis que celle des ascendants augmente très légèrement. À l'inverse, la part des descendants augmente de plus de 3 points. Par conséquent, le rapport entre la part des ascendants et celle des descendants diminue légèrement. En 1983, les ascendants étaient deux fois plus nombreux que les descendants, ce rapport n'est plus que de 1,8 vingt ans plus tard (5).

Cette légère dégradation des perspectives de mobilité sociale est avant tout le fait des hommes, car les perspectives de mobilité sociale qui s'offrent aux femmes stagnent sur la période (cf. graphique I). Cependant le rapport ascendants/descendants est sensiblement plus défavorable aux femmes : sur toute la période, les

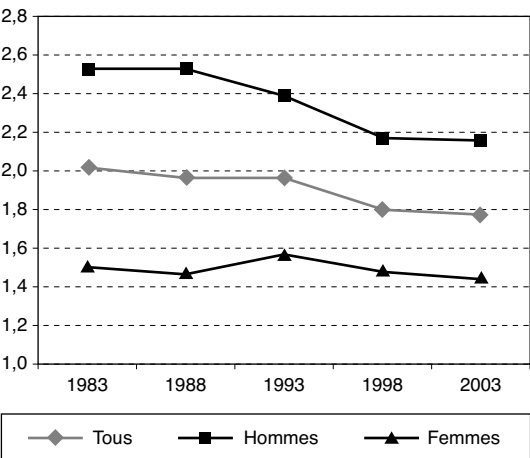
perspectives de mobilité des femmes sont moins favorables que celles des hommes. En 2003, si les hommes ascendants sont 2,2 fois plus nombreux que les descendants, le rapport est inférieur à 1,5 pour les femmes. Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, les perspectives de mobilité demeurent ainsi positives en 2003, la part des ascendants excédant celle des descendants même si l'écart entre les deux diminue légèrement.

Cette diminution du ratio ascendants/descendants demeure relativement modeste : toutefois, la prise en compte de la notion de génération fait apparaître des dynamiques beaucoup plus sensibles qui soulignent la dégradation prononcée des perspectives de mobilité sociale pour les cohortes nées au tournant des années 1960.

Une dégradation progressive pour les individus nés après les années 1940

Quel que soit l'âge considéré, le rapport ascendants/descendants est maximal pour les générations nées au milieu des années 1940, avant d'amorcer une baisse sensible parmi les générations ultérieures. Ainsi, à l'âge de 35-39 ans et pour la génération née entre 1944 et 1948, les individus en situation de mobilité ascendante sont 2,1 fois plus nombreux que ceux connaissant une mobilité descendante ; ce rapport tombe à 1,4 pour la génération née entre 1964 et 1968 (cf. tableau 4). À 44 ans, le désavantage persiste (2,3 contre 1,8). Cette dégradation des perspectives de mobilité sociale frappe les hommes (2,6 contre 1,6) comme les femmes (1,6 contre 1,2).

Graphique I
Évolution du rapport ascendants/descendants selon le genre



Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

5. Notre matrice de mobilité sociale considère comme mobiles des individus évoluant entre les catégories cadres supérieurs et professions intermédiaires d'une part, et entre celles d'employés/ouvriers qualifiés et d'employés/ouvriers non qualifiés d'autre part. Si l'on ne prend pas en compte ces « petits » mouvements intergénérationnels, la nature des résultats est identique : alors que les ascendants étaient deux fois plus nombreux que les descendants en 1983, le rapport est de 1,7 en 2003.

Tableau 3
Évolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983-2003

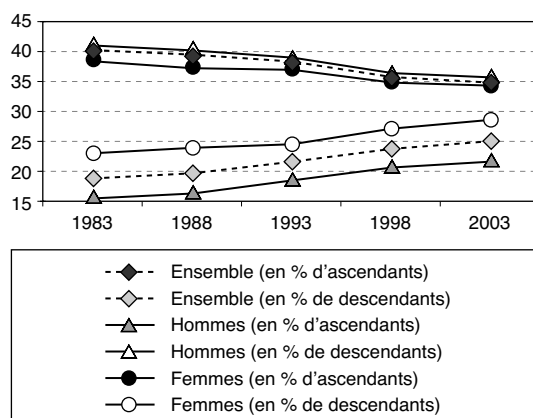
	1983	1988	1993	1998	2003
Immobiles	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.
Source : enquêtes Emploi 1983-2003.

En %

Certes, quel que soit le genre et quelle que soit la génération de naissance, les ascendants demeurent plus nombreux que les descendants, de sorte que le mouvement global de la société reste ascendant. Toutefois, l'écart entre les deux flux diminue assez sensiblement (cf. graphique II). En 2003, 35 % des 35-39 ans connaissent une mobilité ascendante et 25 % une mobilité descendante. Ces proportions étaient respectivement de 40 % et 18 % vingt ans auparavant.

Graphique II
Évolution des flux de mobilité
intergénérationnelle à l'âge de 35-39 ans



Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

L'écart est encore plus réduit pour les femmes puisqu'en 2003 34 % d'entre elles étaient en situation de mobilité descendante contre 28 % en situation de mobilité ascendante. Le désavantage relatif dont souffrent les femmes tient à une proportion plus élevée de trajectoires descendantes (28,7 % contre 21,9 % pour les hommes), plutôt qu'à une moins grande proportion de trajectoires ascendantes (34,3 % pour les femmes contre 35,8 % pour les hommes). La mobilité descendante frapperait ainsi davantage les femmes que les hommes.

On pourrait objecter à ce résultat l'argument de la contre-mobilité. Selon cet argument, nombre d'individus interrogés à l'âge de 39 ans pourraient connaître par la suite une promotion vers les emplois d'encadrement, ce qui amènerait à surestimer la dégradation des perspectives de mobilité sociale en raison d'un effet de « *coupe dans le temps* » (Bertaux, 1974 ; Merlié, 1994). Outre le fait que nos résultats soulignent un désavantage persistant à l'âge de 40-44 ans, des travaux récents viennent contredire cet argument. Koubi (2004b), à partir de travaux menés sur le *Panel des déclarations annuelles de données sociales (DADS)*, souligne ainsi l'évolution des opportunités de promotion pour les cohortes nées à partir des années 1950 : « *alors que*

Tableau 4
Évolution du rapport ascendants/descendants par âge et par cohorte

En %

	Génération de naissance							
	1934-1938	1939-1943	1944-1948	1949-1953	1954-1958	1959-1963	1964-1968	1969-1973
Hommes								
30-34 ans				2,06	1,65	1,39	1,20	1,26
35-39 ans			2,55	2,44	2,07	1,74	1,63	
40-44 ans		2,94	2,92	2,72	2,20	2,09		
45-49 ans	2,83	3,19	3,27	2,85	2,64			
50-54 ans	3,18	3,71	3,30	3,19				
Femmes								
30-34 ans				1,51	1,25	1,19	1,18	1,12
35-39 ans			1,68	1,58	1,50	1,30	1,20	
40-44 ans		1,72	1,73	1,67	1,61	1,46		
45-49 ans	1,50	1,48	1,85	1,66	1,61			
50-54 ans	1,44	1,88	1,83	1,72				
Ensemble								
30-34 ans				1,80	1,45	1,29	1,20	1,19
35-39 ans			2,13	2,00	1,77	1,51	1,40	
40-44 ans		2,32	2,27	2,18	1,89	1,82		
45-49 ans	2,18	2,25	2,53	2,18	2,05			
50-54 ans	2,23	2,72	2,39	2,43				

Lecture : à 35-39 ans, parmi les hommes nés entre 1944 et 1948, les mobiles ascendants étaient 2,55 fois plus nombreux que les mobiles descendants.

Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

dans les cohortes antérieures, l'accès au statut de cadre se faisait surtout à l'ancienneté, les membres des cohortes plus récentes deviennent cadres de plus en plus tôt, essentiellement avant 35 ans ». De fait, « les promotions deviennent plus rares par la suite pour les salariés nés après 1950, de sorte que les statuts évoluent peu après cet âge ». Il semble donc peu probable que les individus nés au début des années 1960, déjà quadragénaires, connaissent une amélioration significative de leur position au sein de la structure sociale.

Ainsi, dans un contexte où la part des individus mobiles demeure stable dans le temps (autour de 60 %, cf. graphique II), le mouvement général de la société demeure positif (les ascendants sont plus nombreux que les descendants), mais l'est de moins en moins (la part des ascendants diminue au profit de celle des descendants). Un tel résultat rejoint les conclusions formulées par Hout (1988) lorsqu'il compare les flux de mobilité aux États-Unis de la fin des années 1960 et du début des années 1980.

Un effet de l'élévation des origines sociales ?

Un élément mécanique peut être avancé pour expliquer cette dégradation des perspectives de mobilité sociale, celui de l'élévation des origines au fil des générations (cf. tableau 5). Issus en moyenne de milieux plus favorisés que les individus nés dans les années 1940, les individus nés dans les années 1960 ne peuvent mécaniquement pas reproduire de telles trajectoires ascendantes. Ils sont d'abord beaucoup moins souvent issus de familles d'agriculteurs : plus de 20 % des individus nés dans les années 1940

sont dans ce cas, contre 9 % de ceux nés vingt ans plus tard. Par ailleurs, les pères ont plus souvent le statut de cadre ou de profession intermédiaire (19 % contre 13 %).

Dès lors, la mécanique de cet effet « plafond » est aisément compréhensible : l'élévation des origines sociales vient limiter la fréquence de la mobilité structurelle ascendante (Hout, 1988). Pour autant, cet argument ne saurait expliquer à lui seul la dégradation des perspectives de mobilité sociale des générations nées après les années 1940. En effet, cette dégradation s'observe depuis toutes les origines sociales, y compris depuis le bas de la structure sociale où cet argument mécanique ne peut être avancé.

Une dégradation généralisée aux fils et filles de toutes les origines sociales

L'examen du devenir professionnel des 35-39 ans selon leur origine sociale met en évidence la dégradation généralisée des perspectives de mobilité sociale. En effet, depuis le bas de la structure sociale, les trajectoires ascendantes semblent moins fréquentes, tandis que depuis son sommet, la part des trajectoires descendantes augmente significativement.

Depuis le bas de la structure sociale, des trajectoires ascendantes plus difficiles

La part des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés accédant au salariat d'encadrement diminue au fil des cohortes (cf. tableau 6).

Tableau 5
Évolution de l'origine sociale des individus selon la génération de naissance

En %

Profession du père	Génération de naissance							
	1929-33	1934-38	1939-43	1944-48	1949-53	1954-58	1959-63	1964-68
Agriculteurs	25,6	24,2	21,6	19,2	16,5	14,6	11,6	9,4
Artisans, commerçants.	13,2	12,5	12,1	12,0	11,0	10,1	10,4	11,1
CPIs, chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	5,7	6,0	7,5	8,1	8,4	8,7	9,3	9,9
Professions intermédiaires	3,8	4,3	5,2	5,7	6,3	7,0	7,7	9,4
Employés	10,7	12,9	13,4	13,8	14,3	13,9	14,5	14,5
Ouvriers	32,0	31,2	32,3	32,8	36,0	38,8	39,5	39,9
Ouvriers agricoles	6,8	7,1	5,9	6,1	5,0	4,1	3,6	2,7
Contremaîtres	2,4	1,8	2,1	2,3	2,4	3,0	3,4	3,2

Lecture : 25,6 % des individus nés entre 1929 et 1933 avaient un père agriculteur.
Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

Parmi les fils, la relative stabilité de la part de ceux qui accèdent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (autour de 10 %) ne compense pas la diminution sensible de la part de ceux qui accèdent aux professions intermédiaires (de l'ordre de 7 points). Au total, le taux d'accès au salariat d'encadrement diminue de façon linéaire, de 33 % pour la génération 1944-1948 à 25 % pour la génération 1964-1968 (6). Parallèlement, la part des trajectoires descendantes vers les emplois d'exécution non qualifiés augmente de plus de 9 points, passant de moins de 13 % à 22 %. Parmi les filles, la part des trajectoires vers les emplois de cadres supérieurs augmente de manière non négligeable, passant de moins de 4 % à plus de 6 % (7). Pour autant, la baisse de près de 6 points de la part des

trajectoires vers les professions intermédiaires se traduit par une diminution du taux d'accès au salariat d'encadrement. Il passe de 27 % pour les générations nées entre 1944 et 1948 à 24 % pour les générations nées vingt ans plus tard.

Les évolutions observées parmi les enfants d'employés et ouvriers non qualifiés sont de même nature (cf. tableau 7). Stabilité de la part des cadres supérieurs et diminution de la part des professions intermédiaires se conjuguent pour les fils pour aboutir à une diminution de

6. La diminution serait encore plus sensible si l'on considérait les trajectoires vers les emplois de contremaîtres ou d'indépendants comme ascendantes.

7. Cette proportion demeure toutefois nettement inférieure à celle observée parmi les fils.

Tableau 6
Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants d'employés et ouvriers qualifiés

En %

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	CPIS et professions intermédiaires
Fils							
1944-1948	10,5	22,5	39,4	12,7	7,0	7,9	33,0
1949-1953	10,9	18,5	43,2	15,3	5,1	7,1	29,4
1954-1958	9,1	19,2	42,0	17,6	5,4	6,8	28,3
1959-1963	9,6	16,3	43,8	18,3	5,9	6,0	25,9
1964-1968	9,6	15,7	43,7	21,9	4,0	4,9	25,3
Filles							
1944-1948	3,7	23,3	40,3	24,9	0,5	7,4	27,0
1949-1953	4,7	19,8	42,8	26,3	0,2	6,2	24,5
1954-1958	5,0	19,5	45,5	25,5	0,4	4,1	24,5
1959-1963	5,4	16,8	43,4	30,9	0,6	3,0	22,2
1964-1968	6,3	17,7	40,1	31,2	0,5	4,3	24,0

Lecture : parmi les fils d'employés et d'ouvriers qualifiés nés entre 1944 et 1948, 10,5 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.

Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

Tableau 7
Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants d'employés et ouvriers non qualifiés

En %

Fils	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	CPIS, professions intermédiaires et contremaîtres
Fils							
1944-1948	6,5	15,8	38,5	28,1	4,4	7,1	26,7
1949-1953	6,1	13,3	42,9	24,5	4,3	8,9	23,7
1954-1958	5,1	13,6	44,1	25,1	4,6	7,6	23,3
1959-1963	6,0	10,6	45,3	26,5	3,8	7,9	20,4
1964-1968	6,3	10,0	47,1	27,4	3,3	6,0	19,6
Filles							
1944-1948	1,7	14,5	38,5	38,5	0,5	6,2	16,7
1949-1953	2,3	15,4	37,7	37,7	0,3	6,6	18,0
1954-1958	3,7	12,1	41,5	37,5	0,6	4,7	16,4
1959-1963	2,6	11,9	41,4	38,8	0,5	4,9	15,0
1964-1968	3,8	11,5	39,4	41,4	0,5	3,5	15,8

Lecture : parmi les fils d'employés et d'ouvriers non qualifiés nés entre 1944 et 1948, 6,5 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.

Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

7 points du taux d'accès au salariat d'encadrement (8). Chez les filles, l'intensité de la dégradation est moindre, à tel point que la tendance est plutôt à la stabilité de la part des trajectoires ascendantes. Le doublement (à un niveau très bas cependant) du taux d'accès aux emplois de cadres compense la diminution de la part des trajectoires vers les professions intermédiaires.

L'interprétation des résultats est moins évidente parmi les enfants d'agriculteurs (cf. tableau 8). Le taux d'accès au salariat d'encadrement est plus élevé chez les filles que chez les fils, probablement parce que les seconds succèdent beaucoup plus souvent à leur père que les premières : pour les fils nés entre 1964 et 1968, près de 30 % deviennent agriculteurs à leur tour contre 7,5 % des filles. Au fil des générations, la part des fils accédant à un emploi de cadre supérieur ou de profession intermédiaire diminue légèrement (2 points) tandis que la tendance est inverse chez les filles (légère augmentation de 2 points).

Au total, depuis le bas de la structure sociale, il semble qu'il faille conclure à une diminution des perspectives de mobilité ascendante, notamment vers le salariat d'encadrement. Symétriquement, depuis le haut de la structure sociale, la fréquence des trajectoires intergénérationnelles descendantes augmente.

Depuis le haut de la structure sociale, des trajectoires descendantes plus fréquentes

Cette augmentation de la part des trajectoires descendantes s'observe tout d'abord parmi les

enfants de cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (cf. tableau 9). Parmi les fils, le taux d'accès à un emploi identique à celui du père est maximal pour les individus nés entre 1944 et 1948 (56 %), il diminue régulièrement ensuite jusqu'aux générations nées entre 1959 et 1963 (47 %) puis semble remonter pour les cohortes les plus récentes (50 %). À l'inverse, la part des trajectoires nettement descendantes (employés et ouvriers qualifiés ou non, contremaîtres) augmente sensiblement dans un premier temps, passant de 14 % pour les individus nés entre 1944 et 1948 à 24 % pour leurs cadets nés quinze ans après, avant de diminuer à 20 % pour la génération la plus récente.

Pour les filles, c'est le taux d'accès aux professions intermédiaires qui diminue de manière très nette, passant de 44 % à 31 % entre les générations extrêmes. Malgré la relative stabilité du taux d'accès aux emplois de cadres (autour de 30 %), le résultat final est une augmentation de plus de 12 points de la part des trajectoires descendantes (passant de 22 % à 34 %).

Le résultat est important et mérite d'être souligné : à l'approche de la quarantaine, près d'un fils de cadre sur quatre né au tournant des années 1960 occupe un emploi d'ouvrier ou d'employé. C'est également le cas d'une fille sur trois. Il semble donc que près de trente ans après l'étude de

8. Cadres supérieurs et professions intermédiaires auxquelles on adjoint les contremaîtres, au motif que les mouvements entre des emplois d'exécution non qualifiés et des emplois de contremaîtres peuvent être considérés comme ascendants. Toutefois, la nature des résultats n'est pas modifiée si l'on ne considère pas ces trajectoires.

Tableau 8
Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants d'agriculteurs

En %

Génération de naissance	CPIS et professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	Agriculteurs
Fils						
1944-1948	18,0	27,8	25,0	4,2	7,0	18,1
1949-1953	18,5	27,8	20,3	3,5	7,8	22,2
1954-1958	16,0	33,2	17,8	4,7	6,6	21,7
1959-1963	14,3	30,0	17,7	3,0	6,3	28,3
1964-1968	16,0	29,2	17,2	3,0	5,9	28,7
Filles						
1944-1948	22,0	29,5	24,0	0,2	7,7	16,5
1949-1953	21,3	33,2	26,4	0,5	5,8	12,8
1954-1958	23,9	35,2	24,7	0,3	5,8	10,1
1959-1963	22,1	35,7	28,7	0,3	4,3	8,8
1964-1968	24,2	29,9	35,0	0,4	3,0	7,5

Lecture : parmi les fils d'agriculteurs nés entre 1944 et 1948, 18,0 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.
Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

Thélot (1979), la tendance à la préservation des destins sociaux des enfants de cadre s'amenuise sensiblement (cf. encadré 1). Le destin des filles de cadres est, quelle que soit la génération considérée, moins favorable que celui des fils, même si l'écart tend à s'amenuiser au cours de la période : parmi les individus nés entre 1944 et 1948, les fils sont 1,9 fois plus nombreux que les filles à reproduire la position du père et le rapport s'établit à 1,6 au sein de la génération 1964-1968.

Parmi les personnes dont le père exerce une profession intermédiaire, la part des trajectoires descendantes vers les emplois d'employés et d'ouvriers augmente également de manière

significative (cf. tableau 10). Elle croît de plus de 12 points parmi les fils entre la génération 1944-1948 et la génération 1959-1963, même si la tendance semble à une légère amélioration de la situation pour la génération la plus récente (9).

9. Il semble ainsi que la situation des hommes issus de milieux sociaux plutôt favorisés (père cadre ou exerçant une profession intermédiaire) se redresse quelque peu pour la dernière génération considérée, née entre 1964 et 1968. Cette amélioration s'observe également, quoique dans une moindre mesure, pour les femmes : parmi les filles de cadre, la part des trajectoires vers le salariat d'exécution diminue très légèrement, mais pour la première fois, pour la génération née entre 1964 et 1968. Il sera particulièrement intéressant d'observer l'éventuelle prolongation de cette tendance grâce à des données ultérieures. Il se peut que la situation la moins favorable ait été celle des générations nées au tournant des années 1960.

Tableau 9

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants de cadres supérieurs et gros indépendants

En %

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	Employés, ouvriers et contremaîtres
Fils							
1944-1948	56,3	24,7	8,6	4,3	1,4	4,8	14,3
1949-1953	54,9	19,4	12,3	4,3	3,4	5,8	20
1954-1958	50,6	22,2	12,7	4,9	3,2	5,8	20,8
1959-1963	46,9	22,5	13,1	7,8	2,8	6,9	23,7
1964-1968	50,4	22,0	11,4	7,2	1,4	6,7	21,0
Filles							
1944-1948	29,2	43,7	17,8	4,1	0,0	5,3	21,9
1949-1953	32,2	36,2	21,8	5,9	0,5	3,6	28,2
1954-1958	31,8	32,4	24,8	6,4	0,6	4,1	31,8
1959-1963	29	32,7	25,1	8,2	1	4,1	34,3
1964-1968	31,7	31,4	22,2	10,8	0,9	3,1	33,9

Lecture : parmi les fils de cadres supérieurs et gros indépendants nés entre 1944 et 1948, 56,3 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.
Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

Encadré 1

« L'EFFET CLIQUET » (THÉLOT, 1979)

En 1979, Thélot se penche sur la situation des « *fils de cadres qui deviennent ouvriers* ». Il formule l'hypothèse selon laquelle une partie importante de ces trajectoires ne sont descendantes qu'en apparence. Ces dernières concerneraient pour une large proportion des fils qui ne seraient pas de « vrais » ouvriers ou dont « *le père ne serait pas un « vrai » cadre* » (p.429). Il vérifie cette hypothèse en montrant que les pères cadres dont le fils devient ouvrier appartiennent à une frange « fragile » du salariat d'encadrement auquel ils ont accédé en cours de carrière tandis qu'eux-mêmes étaient issus de milieux modestes. Par ailleurs, leurs fils ouvriers sont plus qualifiés que la moyenne des ouvriers de sorte que l'on peut raisonnablement anticiper pour eux une future mobilité ascendante qui les amènera *in fine* à reproduire la position de leur père. Quant aux individus appartenant à une lignée où la position de cadre est solidement ancrée, ils sont très efficacement protégés des risques de déclassement, ce qui conduit l'auteur à

souligner l'existence d'un « effet cliquet » qui assurerait le destin des enfants des « vrais » cadres.

Nos résultats, qui soulignent qu'à l'approche de la quarantaine (âge où les possibilités de mobilité professionnelle ascendante s'amenuisent significativement) un fils de cadre sur quatre occupe un emploi d'ouvrier ou d'employé, semblent indiquer que cet « effet cliquet » est beaucoup moins efficace au début des années 2000. En effet, une telle proportion de trajectoires intergénérationnelles descendantes ne saurait être uniquement imputée aux seuls enfants de cadres peu solides. De fait, on peut montrer que si les fils de cadres dont le père n'est pas diplômé du supérieur ont une probabilité plus importante (37,8 %) que ceux dont le père est diplômé du supérieur (23 %) de devenir employé ou ouvrier, ces derniers représentent tout de même près de 40 % de l'ensemble des « déclassés » (chiffres obtenus à partir de l'enquête FQP 2003).

L'intensité de la dégradation des trajectoires des filles est également de l'ordre de 12 points : elle est toutefois linéaire, la situation continuant à se dégrader pour la dernière cohorte de naissance considérée.

Symétriquement, le taux d'accès au salariat d'encadrement diminue de 10 points chez les fils (de 67,5 % à 57,9 %) comme chez les filles (56,4 % à 46,6 %).

Une dynamique moins favorable de la structure sociale

Si la dégradation des perspectives de mobilité intergénérationnelle pour les cohortes nées au tournant des années 1960 est ainsi généralisée aux enfants de toutes les origines sociales, c'est en grande partie parce que ces générations font face à une évolution moins favorable de la structure sociale.

En effet, si la part des cadres et professions intermédiaires avait augmenté de 6,1 points entre 1964 et 1977, la hausse n'est plus que de 3,7 points entre 1983 et 1997, période à laquelle les générations nées au tournant des années 1960 font leur entrée sur le marché du travail (Chauvel, 1998a).

Autre élément important explicité par Chauvel, contrairement à l'idée commune, « le poids des groupes sociaux ne varie pas de façon linéaire, mais nettement saccadée ». Sur le long terme en effet, l'évolution de la part des cadres et professions intermédiaires semble linéaire et régu-

lière depuis le début des années 1950 jusqu'aux années 2000, sans qu'il soit possible de distinguer de rupture, à la hausse ou à la baisse, dans leur rythme de diffusion. En revanche, l'évolution annuelle moyenne de la part des cadres et professions intermédiaires se fait à un rythme bien plus irrégulier. L'observation des périodes d'accélération et de ralentissement précise le désavantage des individus nés au tournant des années 1960. Ils font leur entrée sur le marché du travail au début des années 1980, période pendant laquelle le rythme de diffusion diminue nettement, alors que ce dernier était « linéaire » et « rapide » durant les années 1960 et 1970. À trente ans, les baby-boomers sont insérés sur un marché du travail où la part des cadres et professions intermédiaires augmente depuis 20 ans de près de 0,5 % par an. À trente ans, les individus nés au tournant des années 1960 se retrouvent sur un marché du travail où la part de ce salariat se diffuse plus lentement et de manière saccadée.

En réalité, ce sont les effets de la crise économique qui s'installe dans les années 1970 qui expliquent la dynamique moins favorable de la structure sociale. Le calcul de l'évolution moyenne du Pib et du taux de chômage lors des cinq années qui suivent la fin des études des générations successives permet d'établir de manière plus précise le lien entre leurs perspectives et l'évolution des indicateurs macroéconomiques (cf. graphique III) (10). Les individus nés dans

10. Il a auparavant fallu calculer l'âge moyen de fin d'études de chaque génération quinquennale : 17 ans pour les générations 1944-1948 et 1949-1953, 18 ans pour les générations 1954-1958 et 1959-1963 et 19 ans pour la génération 1964-1968.

Tableau 10
Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants de père exerçant une profession intermédiaire

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	Employés et ouvriers
Fils							
1944-1948	35,3	32,2	16,9	5,9	4,4	5,3	22,8
1949-1953	28,8	33,8	18,9	4,6	5,4	8,5	23,5
1954-1958	27,7	31,9	22,6	8,0	4,0	5,8	30,6
1959-1963	29,2	27,7	24,9	10,3	4,1	3,9	35,2
1964-1968	30,2	27,7	25,1	7,9	3,2	6,0	33,0
Filles							
1944-1948	16,1	40,3	28,8	8,6	0,4	5,8	37,4
1949-1953	15,5	40,2	29,7	10,4	0,6	3,7	40,1
1954-1958	17,6	34,0	33,3	9,2	0,2	4,1	42,5
1959-1963	18,5	31,2	32,0	14,3	0,0	4,0	46,3
1964-1968	16,5	30,1	33,5	15,6	0,6	3,7	49,1

Lecture : parmi les fils de pères exerçant une profession intermédiaire nés entre 1944 et 1948, 35,3 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.
Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

les années 1940 qui entrent sur le marché du travail alors que les Trente glorieuses battent leur plein bénéficient d’une situation privilégiée. La situation se dégrade pour les individus qui naissent au milieu des années 1950, mais ce sont ceux qui naissent au début des années 1960 qui font face à la situation la plus dégradée : lorsqu’ils arrivent sur le marché du travail, la croissance n’est que de 1,4 % par an. Quant à la génération suivante, elle retrouve, avec une croissance de l’ordre de 3 %, une situation comparable à celle du milieu des années 1950.

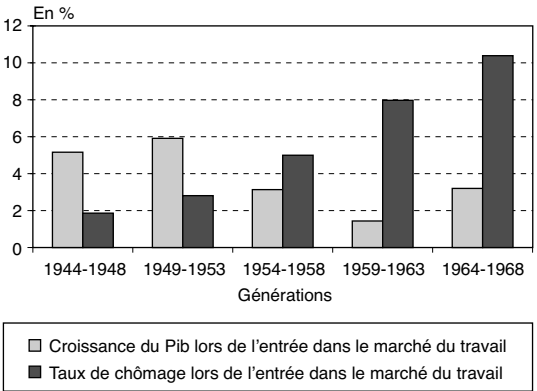
Le constat est encore plus simple pour le taux de chômage : plus on avance dans le temps, plus les générations sont confrontées à un taux de chômage élevé. Lorsque la génération 1944-1948 arrive sur le marché du travail, le taux de chômage est inférieur à 2 %. Il est de 8 % pour la génération 1959-1963 et de 10 % pour celle née entre 1964 et 1968 (11).

La dégradation généralisée des perspectives de mobilité sociale à laquelle sont confrontées les générations nées après les années 1940 s’expli-

que en partie par la dynamique moins favorable de la structure sociale. Il est cependant paradoxal qu’elle se produise en dépit de l’élévation sensible du niveau d’éducation. Même si le rythme de diffusion des titres scolaires au sein de la population a connu deux brusques soubresauts bénéficiant aux générations nées dans les années 1940 d’une part puis aux générations nées dans les années 1970 d’autre part (Chauvel, 1998b ; Thélot et Vallet, 2000 ; Duru-Bellat, 2006), la montée des niveaux de certification s’est poursuivie dans l’intervalle (cf. tableau 11). En effet, entre la génération 1944-1948 et la génération 1964-1968, la part de bacheliers augmente de plus de 13 points, passant de 25,4 % à 38,5 %, tandis que la part des titulaires d’un diplôme supérieur ou égal à bac + 2 progresse de près de dix points, passant de 14,2 % à 23,5 %.

La coexistence de deux dynamiques contradictoires (hausse significative des niveaux de diplôme d’une part et moindres perspectives de mobilité sociale d’autre part) pose le problème du lien entre diplôme et position sociale et plus particulièrement de son évolution au fil des générations.

Graphique III
Croissance du Pib et taux de chômage à l’entrée sur le marché du travail selon la génération



Source : enquêtes Emploi ; Insee, *Annuaire rétrospectif de la France (1948-1988)* ; *Séries longues (Insee Conjoncture, 2003)*.

Diplôme et position sociale : un lien qui s’amenuise ?

La compilation des trois dernières vagues de l’enquête *Formation Qualification Professionnelle (FQP)* de l’Insee (1985, 1993, 2003) permet de constituer un échantillon de taille suffisante pour analyser les déterminants de la position sociale atteinte par les individus, en prenant en compte notamment la génération de naissance. Cette « position sociale » résulte

11. Ajoutons que nous mentionnons ici le taux de chômage au sein de la population active dans son ensemble. Les taux de chômage à l’âge de 25-35 ans révéleraient des disparités entre les générations encore plus grandes.

Tableau 11
Génération de naissance et niveau de diplôme

Génération	En %				
	Baccalauréat ou équivalent	Bac+2	Supérieur à bac+2	Au moins le bac	Au moins bac +2
1944-1948	11,2	5,4	8,8	25,4	14,2
1949-1953	11,5	6,3	8,2	26,0	14,5
1954-1958	11,8	8,3	8,9	29,0	17,2
1959-1963	14,5	9,1	9,4	33,0	18,5
1964-1968	15,0	11,0	12,5	38,5	23,5

Lecture : 25,2 % des individus nés entre 1944 et 1948 ont un niveau de diplôme initial au moins égal au baccalauréat.
Source : enquête FQP 2003.

ici du calcul d'un score pour chaque individu, obtenu par l'observation de l'homogamie matrimoniale entre les différentes catégories socio-professionnelles et par la procédure du *multidimensional scaling* (cf. encadré 2). La recherche des déterminants du statut social apparaît dès la seconde génération de travaux des sociologues de la mobilité sociale. La première génération, animée notamment par Bendix et Lipset (1959) se concentrait sur l'analyse des trajectoires intergénérationnelles (Les individus ayant un niveau d'éducation élevé ont-ils une probabilité plus élevée de connaître un mouvement ascendant ? Peut-on faire la part de la mobilité structurelle et de la mobilité « nette » ?). Blau et Duncan (1967) introduisent dès la décennie suivante les modèles de régression et s'intéressent à l'analyse des composants du statut (ou du « prestige social »). Leur principale interrogation est la suivante : dans le processus d'acquisition du statut (*statut attainment*), quel est le poids des caractéristiques individuelles (le niveau de diplôme, essentiellement) et quel est celui des caractéristiques de l'ascendance (celles du père, essentiellement) ? De tels modèles permettent de s'interroger sur le degré de méritocratie d'une société donnée. La question de la méritocratie étant complexe, le concept peut-être défini de plusieurs manières. En sociologie, au-delà des débats lexicaux, son usage

est dépassionné et descriptif : les chercheurs considèrent le triangle composé par l'origine sociale des individus, leur niveau de diplôme et la position sociale atteinte. L'évolution des corrélations statistiques entre ces trois points permet de mesurer le degré auquel le statut s'acquiert ou se transmet entre les générations. C'est dans ce sens qu'est utilisé ici le terme de méritocratie : plus les positions sociales atteintes par les individus sont indépendantes de leurs origines sociales, plus le statut s'acquiert plutôt qu'il ne se transmet, et plus la société est méritocratique.

L'objectif est donc d'abord de faire la part entre les caractéristiques individuelles et les caractéristiques de l'ascendance (en prenant en compte un éventuel effet de la position de la mère, en plus de celle du père) et ensuite d'introduire la génération de naissance parmi les variables explicatives, dimension rarement prise en compte dans les analyses traditionnelles (12).

12. À notre connaissance, la génération de naissance n'est introduite dans aucune analyse de cette génération. La prise en compte de cette dimension nécessite en effet de disposer de données très complètes obtenues en compilant des vagues successives d'une même enquête. La richesse des données françaises permet désormais de mesurer un éventuel effet de la génération de naissance.

Encadré 2

CALCUL D'UN SCORE DE POSITION SOCIALE : LE MULTIDIMENSIONAL SCALING

La technique du *multidimensional scaling* (MDS) est souvent mobilisée pour construire des échelles de statut ou de prestige (Chan et Goldthorpe, 2004). La procédure MDS permet de mesurer la similarité/dissimilarité entre des paires de points à partir d'un tableau de contingence. Ces mesures sont ensuite représentées comme des distances entre les points d'un espace géométrique. Dans le cas présent, la procédure MDS se base sur l'observation de l'homogamie matrimoniale. Concrètement, le tableau de contingence croise :

- la profession de l'individu avec celle de sa/son conjoint(e) pour obtenir son score de position ;
- la profession des pères des individus avec celles des mères pour obtenir le score de position du père ;
- la profession des mères avec celles des pères pour obtenir le score de position de la mère.

Dans les trois cas, on obtient un tableau croisant 28 lignes avec 28 colonnes, la profession étant mesurée par la nomenclature des catégories socioprofessionnelles à deux chiffres, à l'exception du clergé (PCS 44).

La dissimilarité entre deux catégories socioprofessionnelles est calculée selon la distance de Manhattan :

$$d_{ij} = \sum_{k=1}^K |p_{ik} - p_{jk}|$$

où d_{ij} est la distance entre i et j , deux lignes quelconques du tableau de contingence ; p_{ik} est le pourcentage en ligne de la case ik du tableau de contingence et K désigne les colonnes du tableau de contingence. La procédure d'optimisation consiste à minimiser le *Stress* (Kruskal et Wish, 1978), coefficient qui mesure l'écart entre la série des distances euclidiennes et la série de référence, pour obtenir la matrice de distance optimale. On détermine ensuite le nombre de dimensions à retenir pour représenter le maximum d'information en fonction de la valeur du *Stress*, qui doit généralement être inférieur à 0,15.

Plusieurs travaux ayant montré que ces échelles étaient neutres selon le genre (*gender neutral*), la même échelle est utilisée pour les hommes et les femmes de la même génération (Chan et Goldthorpe, 2004 ; Cousteaux, 2006).

Les scores obtenus figurent en annexe 2.

Malgré le poids du diplôme, un avantage qui persiste pour les individus nés dans les années 1940

Une première régression linéaire permet d’estimer le score de position sociale pour l’ensemble des individus, quel que soit le statut professionnel de la mère. Pour comparer le poids de la position du père et celui de la position de la mère, c’est leur niveau de diplôme qui est introduit dans l’analyse (13). Une deuxième régression s’attache aux seuls individus dont la mère a toujours été inactive et, dans ce cas, ce sont également les niveaux de diplôme des deux parents qui sont introduits. Quant à la troisième, elle s’effectue pour les individus dont la mère a été active (au moins temporairement) et

dans ce cas, outre leur niveau de diplôme, ce sont également les scores de position respectifs du père et de la mère qui décrivent la situation des parents. (cf. tableau 12 et encadré 3). Le niveau de diplôme est la variable qui exerce les effets les plus significatifs : tandis que les trois modèles expliquent chacun de 43,5 % à 46 % de la variance totale, le niveau de diplôme des individus explique à lui seul environ 35 % de la variance. Cet effet du diplôme est par ailleurs linéaire : à autres caractéristiques contrôlées, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le score de position sociale augmente.

13. Contrôler dans ce premier modèle le score de position du père (et uniquement celui du père dans la mesure où les mères inactives n’ont pas de score de position) empêcherait de comparer le poids des caractéristiques du père et de la mère.

Tableau 12
Les déterminants du score de position sociale, résultats des modèles de régression linéaire

	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
Variables	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,558***	0,002	0,568***	0,004	0,464***	0,004
Diplôme						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	0,319***	0,004	0,326***	0,006	0,305***	0,005
Bac+2	0,230***	0,004	0,224***	0,006	0,225***	0,004
Baccalauréat ou équivalent	0,148***	0,003	0,149***	0,005	0,143***	0,004
Inférieur au bac	0,060***	0,002	0,059***	0,004	0,059***	0,003
Âge	0,002***	0,000	0,002***	0,000	0,002***	0,000
Sexe						
Femmes	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hommes	0,055***	0,001	0,059***	0,003	0,053***	0,002
Score de position du père					0,117***	0,010
Score de position de la mère					0,070***	0,009
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,032***	0,004	0,030***	0,007	0,013*	0,005
Baccalauréat ou équivalent	0,031***	0,004	0,029***	0,007	0,008	0,006
Inférieur au bac	0,018***	0,003	0,023***	0,004	0,003	0,003
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,024***	0,005	0,027**	0,009	0,011*	0,003
Baccalauréat ou équivalent	0,022***	0,005	0,011**	0,004	0,009	0,006
Inférieur au bac	0,020***	0,003	0,007	0,006	0,009	0,006
Génération de naissance						
1941-1950	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1949-1958	- 0,009*	0,003	- 0,016***	0,004	- 0,015***	0,004
1959-1968	- 0,027***	0,002	- 0,038***	0,004	- 0,032***	0,003
Nombre d'observations	48 959		6 303		12 656	
R²	0,4351		0,4406		0,4611	
1. Les mères inactives sont ici les mères qui n'ont jamais travaillé (cf. encadré 3).						

Lecture : *** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %. La variable dépendante est le score de position sociale.
Champ : individus âgés de 35 à 44 ans.
Source : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

Concernant les autres caractéristiques individuelles, l'effet du sexe marque le désavantage des femmes comparées aux hommes, d'autant plus qu'il persiste à niveau de diplôme contrôlé. Ensuite, sans surprise, l'âge exerce également un effet positif sur le score estimé de position

sociale : un tel résultat témoigne de la mobilité ascendante en cours de carrière, même lorsque l'on restreint l'analyse aux 35-44 ans.

L'analyse des effets des scores de position et/ou niveaux de diplôme du père et de la mère permet

Encadré 3

QUELQUES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Trois types de variables explicatives sont introduits dans les régressions linéaires cherchant à modéliser le score de position sociale des individus (variable dépendante). Un premier groupe de variables cherche à mesurer le poids des caractéristiques sociodémographiques classiques qui décrivent les individus (âge, sexe, niveau de diplôme). Un deuxième type de variables rend compte des caractéristiques de l'ascendance paternelle et un troisième des caractéristiques de l'ascendance maternelle. À cet effet, outre le niveau de diplôme des parents renseigné dans les trois vagues de l'enquête *FQP*, nous avons calculé pour les deux parents un score de position sociale, obtenu là encore par l'observation de l'homogamie matrimoniale, sur le même modèle que celui calculé pour les individus eux-mêmes. Il aurait été intéressant de pouvoir mesurer un éventuel effet généalogique en introduisant la position du grand-père paternel, mais les variables décrivant la situation des grands-parents sont absentes de l'enquête de 1993. L'introduction de la génération de naissance comme variable explicative entraîne une contrainte au niveau de l'âge de la population retenue : pour éviter une relation de colinéarité entre l'âge et la génération, il est nécessaire que les individus appartenant à la génération la plus récente aient atteint l'âge des individus de la génération la plus ancienne. L'analyse se limite donc aux hommes et femmes âgés de 35 à 44 ans. En outre, les intervalles irréguliers entre les différentes vagues de l'enquête *FQP* (huit ans entre 1985 et 1993 puis dix ans entre 1993 et 2003) rend inévitable un chevauchement entre les générations : seront ainsi comparées les générations 1941-1950 (individus âgés de 35 à 44 ans en 1985), 1949-1958 (de 35 à 44 ans en 1993) et 1959-1968 (individus âgés de 35 à 44 ans en 2003). Il aurait été évidemment plus satisfaisant de pouvoir étendre l'analyse à un groupe d'âge plus large, mais la classe des 35-44 ans présente tout de même un intérêt : c'est vers cet âge que se stabilise et s'enracine la position professionnelle des individus (Koubi, 2004a).

Par ailleurs, trois modèles de régression linéaire sont testés en raison du problème posé par la prise en compte de la position sociale de la mère. Son niveau de diplôme est certes renseigné dans les trois vagues d'enquête,

mais la prise en compte de sa situation professionnelle est problématique en raison de la part relativement importante d'individus dont la mère n'a jamais exercé d'activité professionnelle. Près de 40 % des individus nés entre 1941 et 1950 sont dans ce cas, 35 % de ceux nés entre 1949 et 1958 et 28 % de ceux nés au cours des années 1960. Ce taux diminue certes au fil des générations, mais il demeure élevé. Comment donner un score de position sociale à ces mères inactives puisque l'on ne dispose pas de leur catégorie socioprofessionnelle ? Deux solutions auraient pu être envisagées. La première consiste à donner un score aux mères inactives en ajoutant une modalité « inactive » au code des PCS pour la mère. Cette situation n'est guère satisfaisante dans la mesure où elle conduit à donner un score identique à un tiers des mères. Quant à la seconde solution, elle aurait été d'assimiler le score de position des mères inactives à celui de leur mari. Solution insatisfaisante elle aussi : outre les critiques justifiées formulées à l'encontre de cette approche conventionnelle de la position sociale des femmes (Vallet, 2001), elle aurait conduit pour ce tiers de mères inactives à introduire deux fois le score de position du père dans le modèle. Face aux limites inhérentes à ces deux solutions, une troisième a été privilégiée qui consiste à tester trois modèles différents (cf. tableau) selon le statut de la mère.

La première régression est estimée pour l'ensemble des individus, quel que soit le statut professionnel de la mère. Pour comparer le poids de la position du père et celui de la position de la mère, c'est leur niveau de diplôme qui est introduit dans l'analyse puisque contrôler le score de position du père (et uniquement celui du père dans la mesure où les mères inactives n'ont pas de score de position) empêcherait de comparer le poids des caractéristiques du père et de la mère. Une seconde régression est testée à partir des seuls individus dont la mère a toujours été inactive, et dans ce cas ce sont également les niveaux de diplôme des deux parents qui sont introduits. Quant à la troisième régression, elle est estimée pour les individus dont la mère a été active (au moins temporairement) et dans ce cas, outre leur niveau de diplôme, ce sont également les scores de position respectifs du père et de la mère qui décrivent la situation des parents.

Tableau
Variables décrivant la situation des ascendants en fonction du statut de la mère

	Ensemble des mères	Mères inactives seules	Mères actives seules
Ascendance paternelle	Niveau de diplôme	Niveau de diplôme	Score de position et niveau de diplôme
Ascendance maternelle	Niveau de diplôme	Niveau de diplôme	Score de position et niveau de diplôme

en outre de mesurer un effet paternel et un effet maternel : à autres caractéristiques identiques, les statuts du père et de la mère influent positivement sur le score de position atteint par les individus. Autrement dit, à niveau de diplôme équivalent notamment, il subsiste une « prime », en termes de position sociale, pour les individus dont les parents se distinguent par un niveau de diplôme et/ou un score de position élevés.

En outre, lorsque l'on contrôle le score de position de la mère (dans le troisième modèle estimé pour les individus dont la mère a été active), l'effet du niveau de diplôme des parents disparaît globalement et ne subsiste que pour les individus dont les parents diplômés du supérieur offrent alors une légère « prime » à leurs enfants. Le score de position du père exerce là encore un effet supérieur à celui de la mère, même si ce dernier est loin d'être négligeable. Le résultat mérite d'être souligné : à diplôme et à position du père contrôlés subsiste un effet maternel important.

Enfin, la mise en évidence d'un effet de la génération de naissance une fois contrôlées les caractéristiques individuelles et celles de l'ascendance constitue un résultat important. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les individus nés dans les années 1940 connaissent une situation plus favorable en termes de position sociale. Comparés à eux en effet, les individus nés dès les années 1950, et plus encore dans les années 1960, se distinguent par des scores de position sociale significativement moins élevés. Un tel résultat, à autres caractéristiques contrôlées, confirme l'évolution décrite *supra*, défavorable pour les générations nées dans les années 1960.

La méritocratie en question

En estimant ces mêmes régressions par génération de naissance, le constat général, quel que soit le modèle retenu et pour les deux sexes, réside dans la diminution du poids du diplôme et dans l'augmentation du poids des caractéristiques de l'ascendance paternelle (cf. graphique IV et annexe 3).

La diminution du « supplément » de position sociale fourni par le diplôme se confirme pour les deux sexes. Cette évolution concerne tous les niveaux de diplôme, même si seuls les coefficients associés aux deux niveaux de diplômés les plus élevés sont représentés ici. Par ailleurs, cette diminution est beaucoup plus sensible pour les femmes que pour les hommes. Pour ces

derniers, la diminution est parfois très légère (lorsque l'on se penche sur les seuls fils des mères inactives notamment). En outre, il semble de manière générale que la dégradation est plus intense entre les générations 1949-1958 et 1959-1968 : l'essentiel du décrochage s'opère pour les individus nés dans les années 1960.

Quant au poids de l'ascendance paternelle, il augmente de manière assez généralisée (qu'on l'appréhende à partir du niveau de diplôme ou du score de position) pour les deux sexes. En particulier, la position du père semble peu décisive pour les femmes nées dans les années 1940 : ce poids se renforce ensuite au fil des générations au point d'approcher celui observé pour les hommes.

Le renforcement du poids de l'ascendance et la diminution corolaire du poids du niveau de diplôme amènent à questionner le degré de méritocratie de la société française. Blau et Duncan (1967) ont été les premiers à démontrer empiriquement l'importance du niveau d'éducation. Le modèle qu'ils construisent montre que le niveau de diplôme est le principal facteur de la mobilité ascendante d'une part, mais aussi de la reproduction du statut de génération en génération d'autre part. Leurs résultats ont été confirmés aux États-Unis (Featherman et Hauser, 1978) puis étendus à d'autres pays (Hope, 1985 ; Hout, 1989 ; Treiman et Ganzeboom, 1990 ; Ishida, 1993).

L'évolution vers une société plus méritocratique implique deux phénomènes concomitants. Il faut d'abord que le lien entre origine sociale et niveau de diplôme se relâche au cours du temps, et ensuite, que le lien entre niveau de diplôme et position atteinte augmente. Dans le cas français, les résultats fournis par l'analyse selon la génération de naissance vont dans le sens des conclusions substantielles formulées par Vallet (2004) : certes, le lien entre origine sociale et niveau d'éducation diminue au cours du temps, mais le lien entre niveau de diplôme et position sociale se resserre également. Si la première proposition va dans le sens d'une méritocratie croissante (réduction des inégalités sociales devant l'école), la seconde va dans le sens inverse (le diplôme deviendrait moins décisif dans le processus d'allocation des places). Un tel résultat aboutit au paradoxe suivant : les individus nés dans les années 1940 faisaient face à d'importantes inégalités sociales devant l'école, mais la position sociale atteinte était assez étroitement liée à leur niveau de diplôme ; à l'inverse, les individus nés dans les années

1960 bénéficient d'un accès facilité au système scolaire, mais leur investissement scolaire pèse moins lourdement sur leur réussite sociale.

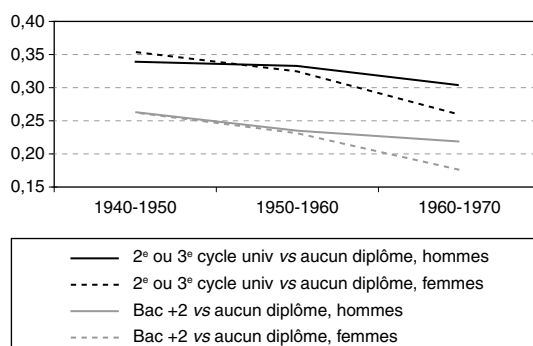
La réduction du lien entre niveau de diplôme et position sociale est en grande partie la conséquence d'une inflation des titres scolaires qui

s'accompagne d'une dévaluation de la valeur de ces derniers, car « *la structure sociale se déplace moins vite vers le haut que celle des niveaux d'éducation* » (Duru-Bellat, 2006). L'histoire de l'expansion scolaire permet en effet de distinguer deux soubresauts dans l'ouverture de l'école à l'ensemble de la société. Les enfants des classes

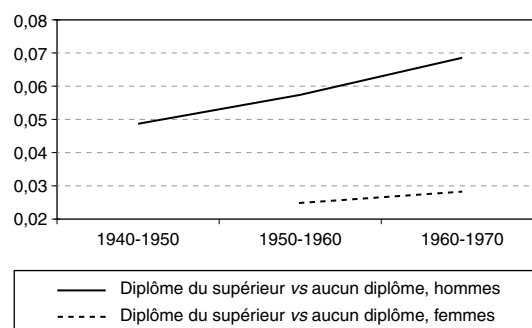
Graphique IV

Score de position des individus : évolution par sexe et par génération des coefficients associés au diplôme de l'individu et aux caractéristiques du père (régressions linéaires)

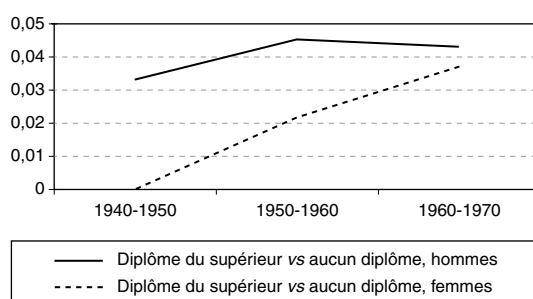
**A – Diplôme de l'individu
(ensemble des individus)**



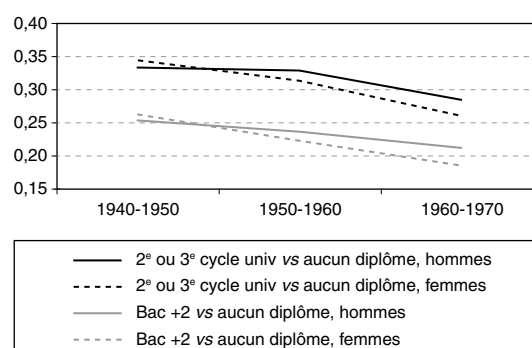
**D – Diplôme du père
(individus dont la mère est inactive)**



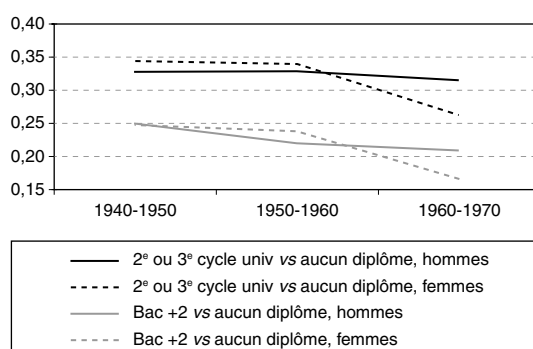
**B – Diplôme du père
(ensemble des individus)**



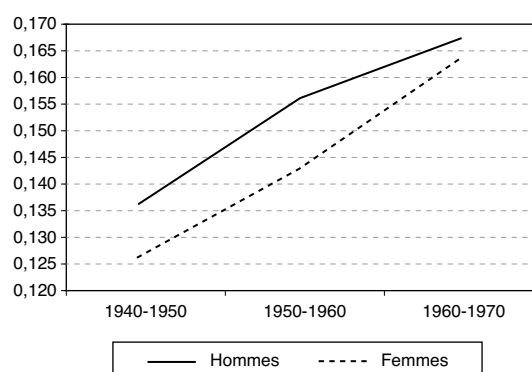
**E – Diplôme de l'individu
(individus dont la mère est active)**



**C – Diplôme de l'individu
(individus dont la mère est inactive)**



**F – Score de position du père
(individus dont la mère est active)**



Lecture : à autres caractéristiques contrôlées, le coefficient associé à la modalité « bac+2 » du diplôme de l'individu diminue au fil des générations, pour les deux sexes. Le « supplément » de position sociale fourni par le fait de détenir un diplôme de niveau bac+2 diminue au fil des générations. De même, à autres caractéristiques contrôlées, le coefficient associé à la modalité « diplôme du supérieur » du diplôme du père augmente au fil des générations. Le « supplément » de position sociale fourni par le fait d'avoir un père diplômé de l'enseignement supérieur augmente au fil des générations.

Champ : hommes et femmes âgés de 35 à 45 ans.

Source : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

populaires accèdent en masse au collège dans les années 1960 et 1970 puis au lycée à partir du milieu des années 1980. Loin d'être un processus continu, l'expansion scolaire se caractérise ainsi par deux explosions qui bénéficient successivement aux générations nées dans les années 1940 puis à celles nées à la fin des années 1960 et dans les années 1970 (Chauvel, 1998b ; Thélot et Vallet, 2000). Si la première ouverture est absorbée sans heurts excessifs par une structure sociale qui se déplace rapidement vers le haut grâce à la diffusion massive du salariat moyen et supérieur, la seconde provoque une dévaluation sensible des titres scolaires, le mouvement d'aspiration vers le haut de la structure sociale s'étant sensiblement ralenti. La dévaluation des diplômes s'accompagne d'un phénomène de déclassement (*overeducation*) important, processus « *ancien, mais qui a atteint depuis une quinzaine d'années l'ensemble des jeunes dotés d'au moins un baccalauréat* » (Duru-Bellat, 2006) et qui conduit une proportion grandissante de jeunes salariés à occuper des emplois pour lesquels ils sont trop qualifiés (Nauze-Fichet et Tomasini, 2002).

Certes, il serait absurde de prétendre que les sociétés contemporaines sont moins méritocratiques aujourd'hui qu'hier : la position sociale atteinte par les individus nés dans les années 1940 dépendait plus étroitement de leur niveau de diplôme, mais dans un contexte où l'inégalité des chances scolaires était plus forte. Toutefois, la lente diminution de l'inégalité des chances scolaires ne s'est pas traduite au final par un progrès sensible de l'égalité des chances sociales. Un tel résultat n'est d'ailleurs pas propre à la France : des recherches récentes soulignent la diminution du lien entre éducation et position sociale dans au moins cinq autres pays européens (Breen, 2004).

* *

L'analyse par cohortes de naissance des flux de mobilité sociale souligne une évolution paradoxale. En dépit de l'élévation du niveau moyen de certification scolaire au fil des générations, les générations nées après les années 1940 doivent faire face à une dégradation progressive de leurs perspectives de mobilité sociale, un « creux » étant atteint pour les individus nés au tournant des années 1960. Si la part des trajectoires ascendantes continue à dépasser celle des trajectoires descendantes, la marge entre les deux flux diminue sensiblement. Cette dégradation, qui concerne les filles et fils de toutes les origines sociales, s'explique en partie par une dynamique moins favorable de la structure sociale.

L'analyse de l'évolution au fil des générations du lien entre diplôme et statut social semble mettre en évidence la diminution du poids du diplôme dans la position sociale atteinte par les individus. Une telle évolution n'est que difficilement compatible avec la thèse de l'avènement d'une société plus méritocratique. Le décalage entre les rythmes d'élévation de la structure des diplômes et de la structure sociale conduit un nombre croissant d'individus à occuper des emplois pour lesquels ils sont trop qualifiés, de sorte que bien souvent, le déclassement intergénérationnel (mesuré en comparant leur profession à celle de leur père) se double d'un déclassement scolaire (au sens du concept anglo-saxon d'*overeducation*).

Un tel résultat souligne le risque que l'expérience des « déclassés » soit dominée par un sentiment de frustration : les risques accrus de ne pas parvenir à s'élever au-dessus de la condition de ses parents, et plus encore de connaître une moindre réussite sociale qu'eux, apparaissent d'autant plus injustes et paradoxaux que bien souvent, les parents sont moins diplômés que leurs enfants. □

BIBLIOGRAPHIE

Amossé T. et Chardon O. (2006), « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistique*, n° 393-394, pp. 203-229.

Baudelot C. et Establet R. (2000), *Avoir trente ans en 1968 et 1998*, Paris, Seuil.

Baudelot C. et Gollac M. (1997), « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Économie et statistique*, n° 304-305, pp. 17-35.

Bendix R. et Lipset S. (1959), *Social Mobility in Industrial Society*, Berkeley, University of California Press.

- Bertaud D. (1974)**, « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n° 2, pp. 329-362.
- Blau P. et Duncan O.D. (1967)**, *The American Occupational Structure*, New York, John Wiley and Sons.
- Breen R. (dir.) (2004)**, *Social Mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press.
- Chan T.W. et Goldthorpe J. (2004)**, « Is there a Status Order in Contemporary British Society? Evidence from the Occupational Structure of Friendship », *European Sociological Review*, vol. 20, n° 5, pp. 383-401.
- Chauvel L. (1998a)**, *Le destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Chauvel L. (1998b)**, « La seconde explosion scolaire : diffusion des diplômes, structure sociale et valeur des titres », *Revue de l'OFCE*, n° 66, pp. 5-36.
- Chenu A. (1990)**, *L'archipel des employés*, Paris, Insee.
- Chenu A. et Burnod G. (2001)**, « Employés qualifiés et non qualifiés. Une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socio-professionnelles », *Travail et Emploi*, n° 86, pp. 87-105.
- Cousteaux A.-S. (2006)**, « Occupation, Gender and Social Status. Questioning the Gender-Neutrality of Status Scales in Contemporary France », *Document de travail du Crest*, n° 2006-34.
- Duru-Bellat M. (2006)**, *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*, Paris, Seuil.
- Erikson R. et Goldthorpe J. (1992)**, *The Constant Flux*, Oxford, Clarendon Press.
- Featherman D. et Hauser R. (1978)**, *Opportunity and Change*, New York, Academic Press.
- Hope K. (1985)**, *As other see us: Schooling and social mobility in Scotland and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hout M. (1988)**, « More Universalism, less Structural Mobility: the American Occupational Structure in the 1980s », *American Journal of Sociology*, vol. 93, n° 6, pp. 1358-1400.
- Hout M. (1989)**, *Following in Father's Footsteps: Social Mobility in Ireland*, Cambridge, Harvard University Press.
- Ishida H. (1993)**, *Social Mobility in Contemporary Japan*, Stanford, Stanford University Press.
- Koubi M. (2004a)**, « Les trajectoires professionnelles : une analyse par cohorte », *Économie et statistique*, n° 369-370, pp. 119-147.
- Koubi M. (2004b)**, « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », *Économie et statistique*, n° 369-370, pp. 149-171.
- Kruskal J. et Wish M. (1978)**, *Multidimensional Scaling. Quantitative Applications in the Social Sciences*, Sage Publications.
- Merllié D. (1994)**, *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris, PUF.
- Nauze-Fichet E. et Tomasini M. (2002)**, « Diplôme et insertion sur le marché du travail. Approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et statistique*, n° 354, pp. 21-48.
- Thélot C. (1979)**, « Les fils de cadres qui deviennent ouvriers », *Revue française de sociologie*, vol. 20, n° 2, pp. 409-430.
- Thélot C. (1983)**, « L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération », *Économie et statistique*, n° 161, pp. 3-21.
- Thélot C. et Vallet L.-A. (2000)**, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, pp. 3-32.
- Treiman D. et Ganzeboom H. (1990)**, « Comparative Status Attainment Research », *Research in Social Stratification and Mobility*, n° 9, pp. 105-127.
- Vallet L.-A. (1999)**, « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, pp. 5-64.
- Vallet L.-A. (2001)**, « Stratification et mobilité sociales : la place des femmes », in Lauffer J., Marry C. et Maruani M. (dir.), pp. 81-97.
- Vallet L.-A. (2004)**, « Change in Intergenerational Class Mobility in France from the 1970s to the 1990s and its Explanation: An Analysis Following the CASMIN Approach », in Breen R. (dir.), pp. 115-147.

COMPOSITION PAR PCS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES CONSTITUÉES

	PCS
CPIS et gros indépendants	
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23
Professions libérales et assimilés	31
Cadres de la fonction publique	33
Professeurs, professions scientifiques	34
Professions de l'information, des arts et des spectacles	35
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	37
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	38
Professions intermédiaires	
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	42
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	43
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	45
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46
Techniciens	47
Artisans, commerçants	
Artisans	21
Commerçants et assimilés	22
Agriculteurs	
Agriculteurs exploitants	10
Employés et ouvriers qualifiés	
Contremaîtres, agents de maîtrise	48
Employés civils et agents de service de la fonction publique	52
Agents de surveillance	53
Employés administratifs d'entreprise	54
Ouvriers qualifiés de type industriel	62
Ouvriers qualifiés de type artisanal	63
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	65
Employés et ouvriers non qualifiés	
Employés de commerce	55
Personnels des services directs aux particuliers	56
Chauffeurs	64
Ouvriers non qualifiés de type industriel	67
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	68
Ouvriers agricoles et assimilés	69

SCORES DE POSITION OBTENUS

	Père		Mère		Individu	
PCS	Score obtenu	Score normé	Score obtenu	Score normé	Score obtenu	Score normé
11	- 4,35	0	- 2,67	0,1006	- 3,11	0,0000
12	- 1,5	0,4318	- 2,34	0,1684	- 2,04	0,2090
13	- 2,54	0,2742	- 3,16	0,0000	- 1,5	0,3145
21	- 0,21	0,6273	- 0,14	0,6201	- 0,37	0,5352
22	0,15	0,6818	0,06	0,6612	0,36	0,6777
23	0,79	0,7788	0,85	0,8234	0,66	0,7363
31	1,61	0,9030	1,6	0,9774	1,92	0,9824
33	1,03	0,8152	0,9	0,8337	1,25	0,8516
34	2,25	1,0000	1,71	1,0000	2,01	1,0000
35	1,21	0,8424	1,05	0,8645	1,76	0,9512
37	1,07	0,8212	0,74	0,8008	0,97	0,7969
38	1,13	0,8303	1,54	0,9651	0,98	0,7988
42	1,29	0,8545	0,86	0,8255	1,4	0,8809
43	0,57	0,7455	0,64	0,7803	0,95	0,7930
45	0,5	0,7348	0,39	0,7290	0,34	0,6738
46	0,56	0,7439	0,57	0,7659	0,52	0,7090
47	0,45	0,7273	1,01	0,8563	0,06	0,6191
48	0,09	0,6727	0,14	0,6776	- 0,33	0,5430
52	- 0,19	0,6303	0,06	0,6612	- 0,06	0,5957
53	- 0,03	0,6545	- 0,19	0,6099	- 0,52	0,5059
54	0,2	0,6894	0,37	0,7248	0,56	0,7168
55	- 0,03	0,6545	0,15	0,6797	0,26	0,6582
56	- 0,17	0,6333	- 0,31	0,5852	- 0,28	0,5527
62	- 0,42	0,5955	- 0,2	0,6078	- 0,7	0,4707
63	- 0,47	0,5879	- 0,07	0,6345	- 0,92	0,4277
64	- 0,35	0,6061	- 0,29	0,5893	- 0,79	0,4531
65	- 0,32	0,6106	- 0,61	0,5236	- 0,68	0,4746
67	- 0,76	0,5439	- 0,28	0,5914	- 0,88	0,4355
68	- 0,63	0,5636	- 0,41	0,5647	- 0,92	0,4277
69	- 0,93	0,5182	- 0,6	0,5257	- 0,91	0,4297

Lecture : les pères qui exercent une profession libérale (PCS 31) ont un score de position sociale, obtenu par la procédure du multidimensionnal scaling, de 1,61 sur une échelle de -4,35 à +2,25. Pour des commodités de lecture, sur une échelle de 0 à 1, ce score est de 0,9030.

Sources : enquêtes Emploi.

LES DÉTERMINANTS DU STATUT SOCIAL, MODÈLES DE RÉGRESSION LINÉAIRE PAR GÉNÉRATION

Tableau A
Génération 1941-1950 – Hommes

	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
Variables	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,519 ***	0,016	0,523 ***	0,024	0,488 ***	0,021
Diplôme						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2° ou 3° cycle universitaire	0,340 ***	0,007	0,327 ***	0,011	0,330 ***	0,009
Bac+2	0,260 ***	0,008	0,248 ***	0,012	0,253 ***	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,159 ***	0,006	0,156 ***	0,010	0,147 ***	0,008
Inférieur au baccalauréat	0,054 ***	0,005	0,049 ***	0,007	0,053 ***	0,006
Âge	0,003 ***	0,000	0,002 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Score de position du père					0,137 ***	0,02
Score de position de la mère					0,072 ***	0,02
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,033 ***	0,008	0,049 ***	0,011	- 0,004	0,013
Baccalauréat ou équivalent	0,025 **	0,009	0,033 *	0,013	0,001	0,011
Inférieur au baccalauréat	0,020 **	0,006	0,029 **	0,009	- 0,006	0,007
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,24 ***	0,004	0,045 ***	0,022	0,006	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,015 **	0,004	0,027 *	0,011	- 0,002	0,013
Inférieur au baccalauréat	0,009	0,006	- 0,010	0,016	0,009	0,008
R²	0,457		0,451		0,505	
1. Les mères inactives représentent ici les mères qui n'ont jamais occupé d'emploi (cf. encadré 3).						

Sources : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

Tableau B
Génération 1949-1958 – Hommes

	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
Variables	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,499 ***	0,007	0,501 ***	0,010	0,475 ***	0,009
Diplôme						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2° ou 3° cycle universitaire	0,332 ***	0,006	0,328 ***	0,009	0,324 ***	0,007
Bac+2	0,232 ***	0,006	0,218 ***	0,009	0,232 ***	0,007
Baccalauréat ou équivalent	0,142 ***	0,005	0,149 ***	0,008	0,135 ***	0,006
Inférieur au baccalauréat	0,043 ***	0,003	0,044 ***	0,005	0,043 ***	0,004
Âge	0,003 ***	0,000	0,003 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Score de position du père					0,152 ***	0,013
Score de position de la mère					0,064 ***	0,014
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,045 ***	0,006	0,058 ***	0,011	0,008	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,041 ***	0,006	0,056 ***	0,009	0,008	0,007
Inférieur au baccalauréat	0,026 ***	0,004	0,030 ***	0,006	0,002	0,004
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,039 ***	0,008	0,036 *	0,018	0,009	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,035 ***	0,007	0,009	0,012	0,004	0,006
Inférieur au baccalauréat	0,029 ***	0,004	0,012	0,008	0,004	0,008
R²	0,451		0,438		0,488	
1. Les mères inactives représentent ici les mères qui n'ont jamais occupé d'emploi (cf. encadré 3).						

Sources : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

Tableau C
Génération 1959-1968 – Hommes

Variables	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,561 ***	0,013	0,581 ***	0,024	0,474 ***	0,018
Diplôme						
<i>Aucun ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	0,301 ***	0,007	0,322 ***	0,013	0,285 ***	0,008
Bac+2	0,216 ***	0,007	0,208 ***	0,014	0,209 ***	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,139 ***	0,006	0,145 ***	0,011	0,139 ***	0,007
Inférieur au baccalauréat	0,039 ***	0,005	0,049 ***	0,007	0,038 ***	0,005
Âge	0,002 ***	0,000	0,003 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Score de position du père					0,167 ***	0,017
Score de position de la mère					0,099 ***	0,019
Diplôme du père						
<i>Aucun ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Supérieur	0,043 ***	0,008	0,068 ***	0,016	0,017 *	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,038 ***	0,008	0,041 **	0,016	- 0,008	0,005
Inférieur au baccalauréat	0,010 *	0,004	0,022 **	0,008	- 0,002	0,009
Diplôme de la mère						
<i>Aucun ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Supérieur	0,039 ***	0,008	0,055 ***	0,019	0,007	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,027 **	0,009	0,041	0,027	0,008	0,009
Inférieur au baccalauréat	0,012 **	0,005	0,006	0,013	0,008	0,005
R ²	0,443		0,433		0,479	

1. Les mères inactives représentent ici les mères qui n'ont jamais occupé d'emploi (cf. encadré 3).

Sources : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

Tableau D
Génération 1941-1950 – Femmes

Variables	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,508 ***	0,016	0,546 ***	0,024	0,464 ***	0,022
Diplôme						
<i>Aucun ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	0,351 ***	0,008	0,344 ***	0,011	0,343 ***	0,010
Bac+2	0,263 ***	0,007	0,250 ***	0,011	0,260 ***	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,177 ***	0,007	0,167 ***	0,01	0,174 ***	0,009
Inférieur au baccalauréat	0,091 ***	0,005	0,090 ***	0,007	0,087 ***	0,006
Âge	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Score de position du père					0,137 ***	0,02
Score de position de la mère					0,010	0,02
Diplôme du père						
<i>Aucun ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Supérieur	0,002	0,009	0,016	0,013	0,023	0,013
Baccalauréat ou équivalent	0,013	0,008	0,017	0,012	- 0,003	0,010
Inférieur au baccalauréat	0,010	0,006	0,011	0,009	- 0,002	0,008
Diplôme de la mère						
<i>Aucun ou CEP</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Supérieur	0,002	0,004	0,027	0,026	0,006	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,002	0,003	- 0,011	0,011	- 0,004	0,013
Inférieur au baccalauréat	0,001	0,002	0,016	0,013	0,011	0,008
R ²	0,468		0,502		0,505	

1. Les mères inactives représentent ici les mères qui n'ont jamais occupé d'emploi (cf. encadré 3).

Sources : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

Tableau E
Génération 1949-1958 – Femmes

	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
Variables	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,497 ***	0,006	0,498 ***	0,010	0,441 ***	0,009
Diplôme						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2° ou 3° cycle universitaire	0,324 ***	0,005	0,340 ***	0,009	0,313 ***	0,006
Bac+2	0,230 ***	0,005	0,240 ***	0,008	0,222 ***	0,006
Baccalauréat ou équivalent	0,152 ***	0,004	0,160 ***	0,007	0,147 ***	0,005
Inférieur au baccalauréat	0,081 ***	0,003	0,087 ***	0,005	0,079 ***	0,004
Âge	0,001 ***	0,000	0,001 ***	0,000	0,001 ***	0,000
Score de position du père					0,146 ***	0,013
Score de position de la mère					0,049 ***	0,013
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,021 **	0,004	0,025 **	0,006	-0,002	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,017 **	0,007	0,016 **	0,007	0,000	0,007
Inférieur au baccalauréat	0,011	0,009	0,010	0,009	0,010	0,008
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,016 *	0,008	-0,004	0,018	0,006	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,007	0,006	0,000	0,006	0,000	0,005
Inférieur au baccalauréat	0,011	0,013	0,003	0,011	0,011	0,008
R²	0,458		0,494		0,498	
1. Les mères inactives représentent ici les mères qui n'ont jamais occupé d'emploi (cf. encadré 3).						

Sources : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

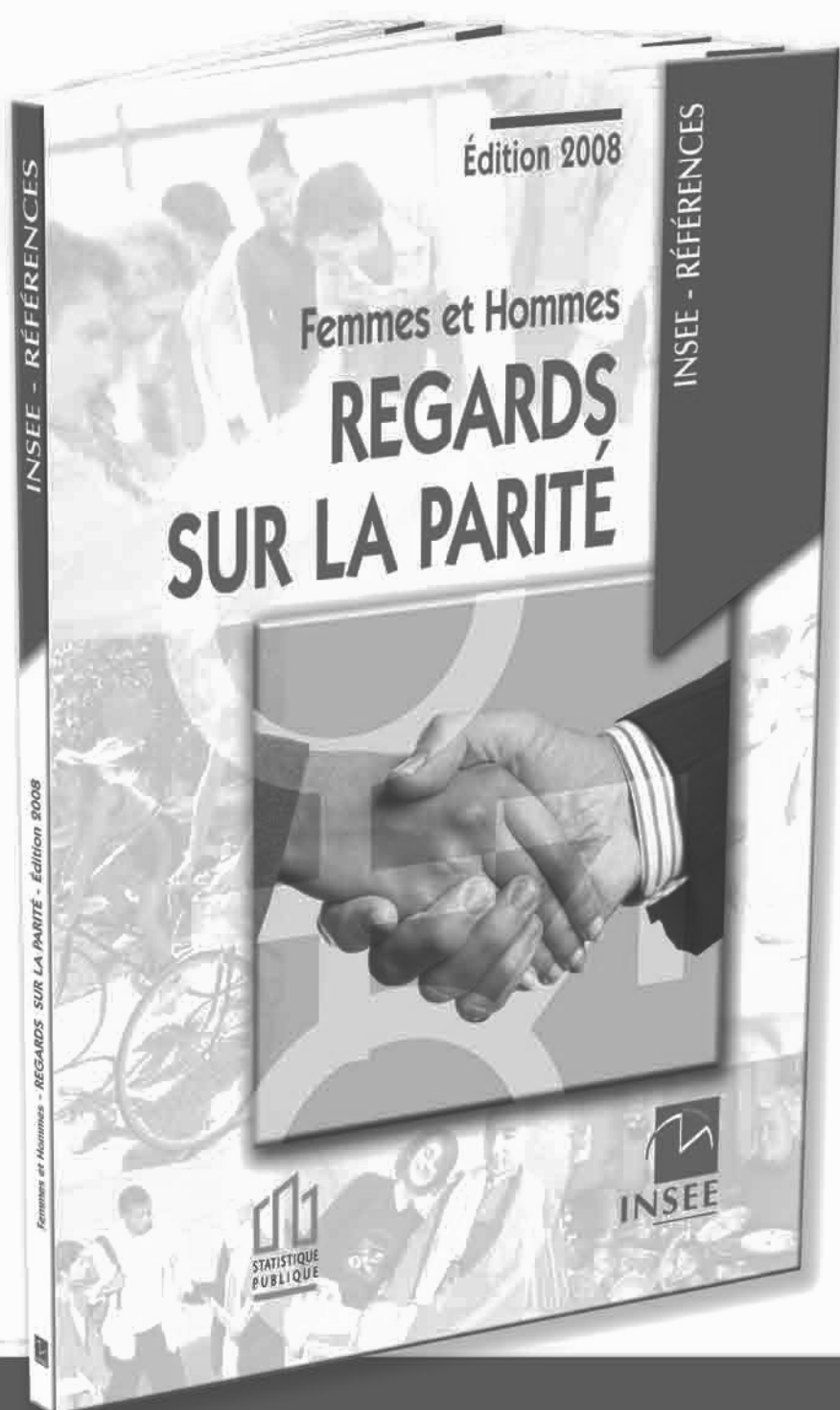
Tableau F
Génération 1959-1968 – Femmes

	Ensemble des mères		Mères inactives (1)		Mères actives	
Variables	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,554 ***	0,011	0,579 ***	0,023	0,469 ***	0,016
Diplôme						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2° ou 3° cycle universitaire	0,260 ***	0,006	0,261 ***	0,014	0,261 ***	0,007
Bac+2	0,182 ***	0,006	0,166 ***	0,012	0,187 ***	0,007
Baccalauréat ou équivalent	0,122 ***	0,005	0,119 ***	0,009	0,122 ***	0,006
Inférieur au bac	0,052 ***	0,004	0,046 ***	0,008	0,056 ***	0,005
Âge	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001 *	0,000
Score de position du père					0,161 ***	0,016
Score de position de la mère					0,036 ***	0,018
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,037 ***	0,007	0,028 **	0,009	0,028 ***	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,032 ***	0,007	0,026 **	0,007	0,026 ***	0,008
Inférieur au bac	0,021 ***	0,004	0,018 *	0,008	0,015 ***	0,004
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Supérieur	0,021 **	0,008	0,021	0,026	- 0,005	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,012	0,008	- 0,003	0,018	0,016	0,009
Inférieur au bac	0,010	0,006	0,004	0,011	0,004	0,005
R²	0,451		0,491		0,481	
1. Les mères inactives représentent ici les mères qui n'ont jamais occupé d'emploi (cf. encadré 3).						

Sources : enquêtes FQP 1985-1993-2003.

La parité Femmes - Hommes : où en est-on ?

- > Le point sur la situation des hommes et des femmes dans la société française en matière de démographie, famille, santé, éducation, activité, revenus, loisirs...
- > Deux dossiers sur la situation des femmes et des hommes aux regards des risques professionnels et du milieu social dans les usages de substances psychoactives (drogues, alcools, cannabis, médicaments psychotropes).
Un dossier consacré aux trajectoires familiales et professionnelles des nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour.



En vente en librairie,
à l'Insee et sur www.insee.fr

15 € - Collection Insee-Références


INSEE